

---

**MUNICIPALITE**

**COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL**

**relative à l'acquisition de la cure du 1<sup>er</sup>-Mai 13**

Renens, le 8 février 2008/mhe

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

En 2005, le Canton, par son Service immobilier et logistique, a mis en vente le patrimoine des cures, notamment pour améliorer les finances de l'Etat. La parcelle No 914 sise à l'avenue du 1<sup>er</sup>-Mai 13, d'une surface de 805 m<sup>2</sup> est concernée par cette aliénation.

Dans un premier temps, par mesure de soutien à la Paroisse réformée du Canton de Vaud qui a demandé par écrit au Ministre cantonal des finances de pouvoir conserver ces lieux pour les besoins de l'Eglise, la Municipalité a demandé au Canton de renoncer à se défaire de ce patrimoine.

En avril 2006, le Grand Conseil a entériné la vente de 18 cures; ces bâtiments ne revêtant pas un intérêt majeur sur les plans historique et architectural. Un droit préférentiel jusqu'au 11 février 2008 a été accordé à la Commune pour acquérir ce bien-fonds pour le prix de Fr. 670'000.--.

La vente de la parcelle « En Belle Vue » est sur le point d'aboutir et il convient de maintenir le parc immobilier communal par de nouvelles acquisitions dans des endroits stratégiques.

Ainsi, dans sa séance du 11 janvier 2008, vu le court délai de réponse au Canton, la Municipalité a décidé d'acheter le bien-fonds par le biais de l'autorisation générale d'acquérir de Fr. 5'000'000.- accordée par le Conseil communal en début de législature (préavis No 2-2006).

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

Marianne Huguenin (LS)

Jean-Daniel Leyvraz